

MOBILISATION

Pour nos missions et nos conditions de travail, Il faut des créations d'emplois statutaires

Pour les libéraux de tous poils, les effectifs de la Fonction publique sont pléthoriques, en constante augmentation, et en grande partie responsables des déficits publics. A les entendre, un grand nombre de ces emplois serait inutile. Selon eux, il suffirait de procéder à des suppressions massives pour redynamiser l'économie et relancer la croissance.

La réalité des chiffres est tout autre ! Selon les dernières données officielles, il y avait, en 2012, 5,372 millions d'agents publics tous statuts confondus, soit 82 agents pour mille habitants, chiffre rigoureusement identique à celui constaté 10 ans plus tôt ! Et si, sur la même période, la part de l'emploi public dans l'emploi total est en légère progression (20 % en 2012 pour 19,3 % en 2002), c'est tout simplement du fait de la montée dramatique du chômage dans le secteur privé.

Quant à l'efficacité économique des suppressions d'emploi, l'exemple de la RGPP dans la Fonction publique d'Etat est sans appel. Entre 1996 et 2005, période où les effectifs de l'Etat ont augmenté de 167 000 unités, le déficit annuel moyen de l'Etat correspondait à 2,8 % du PIB tandis que la croissance moyenne était de 2,16 %. Entre 2006 et 2012, où 150 000 postes ont été supprimés, le déficit de l'Etat s'est élevé en moyenne à 4,7 % tandis que la croissance retombait à 0,7 % en rythme annuel. Cherchez l'erreur.

Depuis 2012, les suppressions d'emplois se sont accélérées dans les secteurs dits non prioritaires, c'est-à-dire tous les ministères sauf l'Education nationale, la police et l'administration pénitentiaire. Ces choix stratégiques se traduisent par une augmentation du chômage, des abandons de missions, une baisse du service rendu aux usagers, des restructurations à répétition des administrations, une dégradation sans précédent des conditions de travail des agents.

Il est temps de stopper cette politique qui ne profite qu'à ceux qui, sous couvert de simplification administrative, revendiquent en fait une dérèglementation généralisée au détriment de l'intérêt général. La CGT réaffirme que la Fonction publique, l'emploi public sont créateurs de richesses pour notre pays.

La CGT réaffirme que la Fonction publique, l'emploi public sont créateurs de richesses pour notre pays.

ELLE REVENDIQUE:

■ Un moratoire sur les suppressions d'emplois dans tous les ministères,

■ La remise à niveau des services pour un plein accomplissement des missions,

■ Des créations nettes d'emplois pour répondre aux besoins nouveaux.

DE VRAIS EMPLOIS POUR EN FINIR AVEC LA PRECARITE

En 2012, dans la Fonction publique de l'Etat, 530 000 agents étaient non titulaires, chiffre auquel il faudrait ajouter 68 000 emplois aidés qui participent à l'accomplissement des missions.

Maintenir un volume important de contractuels, ne pas recruter suffisamment de fonctionnaires sur les emplois permanents, sous-payer les non-titulaires, les maintenir le plus longtemps possible en CDD, puis s'en débarrasser avant d'être contraint de leur attribuer un CDI, telles sont les pratiques de trop nombreuses administrations.

Le recours massif à l'emploi précaire remet en cause les principes fondamentaux de la Fonction publique ; il est de plus source de conditions de travail dégradées pour

les non-titulaires eux-mêmes mais aussi pour les fonctionnaires.

Le 31 mars 2011, la CGT et cinq autres organisations syndicales ont signé un accord sur « l'accès à l'emploi titulaire et l'amélioration des conditions d'emplois ».

Le bilan à mi-parcours du plan de déprécarisation prévu est aujourd'hui mitigé. En infraction avec l'esprit de l'accord et du texte de loi qui en a résulté, de nombreux employeurs ont manifestement la volonté de maintenir un recours structurel à la précarité.

La CGT juge indispensable qu'un nouvel élan soit donné pour que le double objectif de renforcement du statut des fonctionnaires et d'amélioration des conditions d'emploi des contractuels soit réellement atteint et que la précarité recule vraiment.

C'EST POURQUOI LA CGT REVENDIQUE:

■ La titularisation de tous les contractuels exerçant des fonctions pérennes, y compris ceux des EPA dérogatoires.

■ Les titularisations doivent s'effectuer sur emplois créés et non, comme le plus souvent aujourd'hui, sur emplois vacants.

■ La loi doit imposer des propositions de postes pour tous les agents éligibles à la titularisation.

Pour empêcher le renouvellement de la précarité sous de nouvelles formes et pénaliser financièrement les employeurs publics qui y ont recours, la CGT revendique par ailleurs :

■ Une prime de 10 % pour les CDD à l'instar de ce qui est prévu par le code du travail,

■ La fin du recours à l'intérim dans la Fonction publique,

■ Le retour des contractuels des groupements d'intérêt public (GIP) dans le droit commun.